

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001419-254

DATE : 21 octobre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

MICHELLE PHUONG THAO VU

Demanderesse

c.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (S.T.M.) ET AL.

Défenderesses

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [3] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a dûment été désigné par la juge en chef Marie-Anne Paquette en vertu de l'article 68 du *Code de procédure civile*, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 572 du *Code de procédure civile* afin de désigner un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance;
- POUR CES MOTIFS :**
- [4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Donald Bisson pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;
- [5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**